

Liberté Égalité Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°16774 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société MONACO MARINE pour l'exploitation d'ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur située avenue de Verdun – Port Vauban – 06600 Antibes.

Du lundi 08 novembre 2021 au lundi 06 décembre 2021 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement :

1) à la mairie d'Antibes, 11 boulevard Chancel, bâtiment Orange Bleu, 5ème étage, aux jours et heures d'ouverture suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 14h à 16h30

2) sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr
onglet «Publications» puis «Consultation du public»

Le public pourra formuler ses observations :

- 1) sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Antibes
- 2) par lettre adressée à la direction départementale de la protection des populations service environnement CADAM bâtiment Mont des Merveilles 147, boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3
- 3) par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement au titre des rubriques 2930-1-b et 2930-2-b fixées par l'arrêté ministériel du 12 mai 2020, soit d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le préfet, Le Secrétaire Général SG 4522

Philippe LOOS